



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

RAPPORT DE JURY  
DU CONCOURS INTERNE DE  
CONTRÔLEUR  
DES FINANCES PUBLIQUES  
2<sup>e</sup> CLASSE

ANNÉE 2024

FÉVRIER 2024

## **I – Présentation du concours**

Le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 fixe le statut particulier des personnels de catégorie B de la direction générale des Finances publiques.

L'arrêté du 15 mai 2015 publié au Journal officiel le 21 mai 2015 modifiant l'arrêté du 19 mai 2011 fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours pour le recrutement de contrôleurs des Finances publiques de 2<sup>ème</sup> classe.

### **1.1 Les conditions pour concourir**

Les conditions pour concourir sont celles qui résultent de l'article 6 du décret n° 2010-982 du 26 août 2010 qui fixe le statut particulier des personnels de catégorie B de la direction générale des Finances publiques.

Un avis publié au Journal officiel du 16 mai 2023 autorise, au titre de l'année 2024, l'ouverture de ce concours pour le recrutement de contrôleurs des Finances publiques.

Un arrêté ministériel du 6 octobre 2023 autorise, au titre de l'année 2024, le recrutement de 539 contrôleurs au titre de ce concours.

### **1.2 La nature et le programme des épreuves**

L'architecture du concours pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées est la suivante :

- Admissibilité : deux épreuves écrites obligatoires :

*Épreuve n° 1* : réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère administratif (durée : 3 heures – coefficient 4 – note éliminatoire inférieure à 5).

Cette épreuve est destinée à apprécier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat.

*Épreuve n° 2* : réponses à des questions et/ou résolution de cas pratiques, ou exercices portant au choix du candidat sur l'une des options ci-dessous choisie au moment de l'inscription (durée 2 heures – coefficient 3 – note éliminatoire inférieure à 5).

- Fiscalité personnelle ;
- Fiscalité professionnelle ;
- Enregistrement, publicité foncière et fiscalité patrimoniale ;
- Cadastre ;
- Comptabilité privée ;
- Recouvrement de l'impôt et des autres produits de l'État ;
- Gestion financière et comptable de l'État ;
- Gestion financière et comptable des collectivités locales ;
- Missions domaniales ;
- Budget, immobilier, gestion des ressources humaines, logistique et organisation de la DGFIP.

- Admission : une épreuve orale :

Durée : 25 minutes – coefficient 6 – note éliminatoire inférieure à 5.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier ses aptitudes.

Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée d'environ cinq minutes. Il se poursuit par un échange avec le jury sur sa connaissance de l'environnement de la DGFIP et sur des mises en situation.

### **1.3 Composition du jury**

Coralie BURNOD, administratrice de l'Etat, est nommée en qualité de présidente du jury du concours interne pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques au titre de l'année 2024.

Afin de constituer le jury de l'épreuve écrite, un arrêté en date du 5 octobre 2023 a nommé 30 membres en leur qualité de concepteurs de sujets (1 administrateur des Finances publiques adjoint, 3 inspecteurs principaux, 5 inspecteurs divisionnaires, 21 inspecteurs).

La constitution du jury de l'épreuve orale est fixée par un arrêté en date du 11 janvier 2024. Celui-ci nomme 56 membres (28 hommes et 28 femmes, 3 administrateurs des Finances publiques adjoints, 15 inspecteurs principaux, 10 inspecteurs divisionnaires et 28 inspecteurs) en tant que membres titulaires et prévoit également 6 membres suppléants.

## **II – Présentation des candidats**

### **2.1 Inscrits/ présents**

Le nombre de candidats inscrits en 2024 est de 2 865 contre 2 978 en 2023, soit une baisse de 3,79 %.

Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites est de 1 966 (sur 2 865 candidats convoqués), soit un taux de présence de 68,62 %.

Le nombre de candidats présents à l'épreuve orale est de 1 006 sur les 1 082 candidats admissibles soit un taux de présence de 92,97 %.

### **2.2 Les lauréats**

La moyenne générale du concours (épreuves d'admissibilité et d'admission) est de 11,02/20 contre 11,22/20 l'an dernier. La dispersion des moyennes générales est la suivante : de 5,50/20 à 16,96/20.

Sur la liste principale, les hommes et les femmes représentent respectivement 29,13 % et 70,87 % des admis, soit 157 hommes et 382 femmes contre 37,05 % et 62,95 % en 2023.

L'âge moyen des admis est de 39,60 ans. Le plus jeune lauréat a 24 ans, le plus âgé 63 ans.

## **III – Les épreuves écrites d'admissibilité**

### **3.1 Généralités**

Elles se sont déroulées les 9 et 10 octobre 2023.

Lors de la réunion de jury du 27 novembre 2023, 1 082 candidats ont été déclarés admissibles, soit un ratio de sélection admissibles/places offertes de 2,00.

### **3.2 Résultats**

Épreuve n° 1 : réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère administratif – coefficient 4 – note < 5 éliminatoire

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Moyenne de l'épreuve	<b>9,29</b>	<b>9,89</b>
Note la plus élevée	<b>19,50</b>	<b>18,25</b>
Note la plus faible	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Notes ≥ 15 <sup>(1)</sup>	<b>104</b> <b>5,30 %</b>	<b>139</b> <b>6,79 %</b>
12 ≤ notes < 15 <sup>(2)</sup>	<b>328</b> <b>16,70 %</b>	<b>428</b> <b>20,91 %</b>
Notes ≥ 12 <sup>(3)</sup>	<b>432</b>	<b>567</b>
Total cumul (1) + (2)	<b>22 %</b>	<b>27,70 %</b>
10 ≤ notes < 12 <sup>(4)</sup>	<b>445</b> <b>22,66 %</b>	<b>512</b> <b>25,01 %</b>
Notes ≥ 10 <sup>(5)</sup>	<b>877</b>	<b>1 079</b>
Total cumul (3) + (4)	<b>44,65 %</b>	<b>52,71 %</b>
Notes ≥ 10	<b>1 087</b> <b>55,35 %</b>	<b>968</b> <b>47,29 %</b>
Notes éliminatoires < 5	<b>178</b> <b>9,06 %</b>	<b>104</b> <b>5,08 %</b>

La moyenne générale de l'épreuve a baissé par rapport à celle de l'an dernier (-0,6 point). Cette baisse du niveau global des candidats est notamment due à la hausse des notes éliminatoires (+3,98 points).

Épreuve n° 2 : réponse à des questions et/ou cas pratiques – coefficient 3 – note < 5 éliminatoire

La répartition des candidats par option est la suivante :

Liste des options	Nombre de candidats ayant choisi l'option	% de candidats ayant choisi l'option en 2024	% de candidats ayant choisi l'option en 2023
Fiscalité personnelle	<b>525</b>	27,10 %	26,78 %
Fiscalité professionnelle	<b>85</b>	4,39 %	4,39 %
Enregistrement publicité foncière et fiscalité patrimoniale	<b>65</b>	3,36 %	3,30 %
Cadastre	<b>68</b>	3,51 %	2,71 %
Comptabilité privée	<b>283</b>	14,61 %	16,17 %
Recouvrement de l'impôt des autres produits de l'État	<b>227</b>	11,72 %	11,39 %
Gestion financière et comptable de l'État	<b>49</b>	2,53 %	3,25 %
Gestion financière et comptable des collectivités locales	<b>128</b>	6,61 %	6,62 %
Missions domaniales	<b>8</b>	0,41 %	0,59 %
Budget, immobilier, gestion des ressources humaines, logistique et organisation de la DGFIP	<b>499</b>	25,76 %	24,80 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 937</b>	100 %	100 %

Cette année encore, les trois options les plus choisies sont les suivantes : « fiscalité personnelle » (27,10 % du total des inscrits), « fonctions transverses » (25,76 %) et « comptabilité privée » (14,61 %).

Les deux options les moins choisies, tout comme l'an passé, sont les « missions domaniales » (0,41 %) et « Gestion financière et comptable de l'État » (2,53 %).

	2024	2023
Moyenne de l'épreuve	<b>8,46</b>	<b>8,60</b>
Note la plus élevée	<b>18,50</b>	<b>19,25</b>
Note la plus faible	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Notes $\geq 15$ <sup>(1)</sup>	<b>66</b> <b>3,41 %</b>	<b>70</b> <b>3,45 %</b>
$12 \leq \text{notes} < 15$ <sup>(2)</sup>	<b>214</b> <b>11,05 %</b>	<b>262</b> <b>12,92 %</b>
Notes $\geq 12$ <sup>(3)</sup>	<b>280</b>	<b>332</b>
Total cumul (1) + (2)	<b>14,46 %</b>	<b>16,37 %</b>
$10 \leq \text{notes} < 12$ <sup>(4)</sup>	<b>323</b> <b>16,68 %</b>	<b>341</b> <b>16,81 %</b>
Notes $\geq 10$ <sup>(5)</sup>	<b>603</b>	<b>673</b>
Total cumul (3) + (4)	<b>31,13 %</b>	<b>33,18 %</b>
Notes $\geq 10$	<b>1 334</b> <b>68,87 %</b>	<b>1 355</b> <b>66,82 %</b>
Notes éliminatoires $< 5$	<b>209</b> <b>10,79 %</b>	<b>208</b> <b>10,26 %</b>

Le niveau de cette épreuve n° 2 est en baisse par rapport à l'an dernier. En effet, la moyenne de l'épreuve a baissé de 0,14 point.

Le pourcentage de notes éliminatoires a augmenté de 0,53 point.

Les notes supérieures ou égales à 12 ont baissé de 1,91 point.

### **3.3 Appréciations des travaux des candidats**

Épreuve n° 1 : réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère administratif – coefficient 4 – note  $< 5$  éliminatoire.

D'une manière générale, cette épreuve reste encore mal maîtrisée et le niveau de cette année est faible par rapport aux années précédentes.

L'orthographe et la syntaxe sont toujours en dessous du niveau attendu.

La méthodologie est insuffisamment maîtrisée. L'introduction est trop souvent absente. Lorsqu'elle est présente, la problématique n'est pas clairement mise en avant, voire inexistante.

Beaucoup de candidats se contentent de rédiger directement leur réponse sans plan bien défini, alors que celui-ci est clairement indiqué dans l'énoncé. Trop rares sont les copies qui proposent un plan en deux parties avec deux sous-parties.

Les consignes sur la longueur de la réponse attendue sont souvent ignorées ou non respectées.

Encore cette année, trop de candidats se contentent de recopier des passages du fonds documentaire. Ils ne font aucun effort de reformulation, ni d'analyse. Ils ont des difficultés à trouver les informations les plus importantes et en lien avec le sujet.

Les correcteurs tiennent à souligner qu'il y a moins de copies blanches que les années précédentes. Une très grande majorité de candidats ont essayé de répondre même maladroitement, de respecter la commande même si le sujet n'est pas compris. Les correcteurs recommandent de prendre le temps de lire le sujet et surtout les consignes de rédaction.

Les candidats doivent préparer cette épreuve en développant leurs connaissances de la DGFIP et du ministère de l'Économie et des Finances. Ils doivent aussi s'intéresser à l'actualité de notre direction.

Les meilleures copies sont celles qui démontrent une capacité à synthétiser et à structurer les réponses. Les candidats ont su comprendre l'exercice demandé et les attentes de cette épreuve. Ils ont mis en évidence la modernité de notre direction et le sens du service public.

Épreuve n° 2 : réponse à des questions et/ou cas pratiques – coefficient 3 – note < 5 éliminatoire

Le niveau général de l'épreuve n° 2 reste faible.

Les correcteurs constatent que de trop nombreux candidats se présentent à cette épreuve sans avoir un socle de connaissances minimales pour effectuer les exercices demandés, ce qui pose clairement la question de l'investissement de la part des candidats pour ce concours. Visiblement, ils ne le préparent pas assez et manquent de curiosité sur l'actualité de l'option choisie. En effet, la première partie qui est une question de connaissance est souvent omise, alors que celle-ci est généralement en lien direct avec l'actualité.

Les correcteurs remarquent également que le fonds documentaire n'est pas assez exploité. Les candidats répondent partiellement aux questions, alors que les éléments de réponse se trouvent dans les documents.

Cette année, comme pour l'épreuve n° 1, les candidats ne lisent pas assez attentivement les énoncés des exercices. En conséquence, la commande n'est pas respectée, alors qu'elle apparaît explicitement dans l'énoncé.

Les candidats ne précisent pas leur schéma de raisonnement pour aboutir au résultat d'un calcul ou à la solution opérationnelle d'une mise en situation. Les réponses ne sont pas motivées, ni structurées.

Sur la forme, beaucoup de copies comportent trop de fautes d'orthographe et de syntaxe. Le formalisme attendu est peu maîtrisé (courriel, fiche technique...).

Les meilleures copies font apparaître une prise de recul et de réflexion sur les problématiques des énoncés ainsi que des qualités rédactionnelles avérées.



## IV – L'épreuve orale d'admission

### 4.1 Le contexte de déroulement de l'épreuve orale

Cette épreuve, qui consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier ses aptitudes, s'est déroulée du 15 au 19 janvier 2024, à Paris.

Sur 1 082 candidats admissibles, 1 006 étaient présents à l'épreuve orale.

28 commissions ont auditionné les candidats.

### 4.2 Données chiffrées

Les résultats de l'épreuve orale sont les suivants :

	2024	2023
Moyenne de l'épreuve	11,20	11,10
Note la plus élevée	19,00	19,50
Note la plus faible	1,00	0,00
Notes $\geq 15$ <sup>(1)</sup>	160 15,90 %	156 15,29 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ <sup>(2)</sup>	276 27,43 %	271 26,57 %
Notes $\geq 12$ <sup>(3)</sup>	436	427
Total cumul (1) + (2)	43,33 %	41,86 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ <sup>(4)</sup>	201 19,98 %	231 22,65 %
Notes $\geq 10$ <sup>(5)</sup>	637	658
Total cumul (3) + (4)	63,32 %	64,51 %
Notes $< 10$	369 36,68 %	362 35,49 %
Notes éliminatoires $< 5$	16 1,59 %	28 2,75 %

La moyenne générale de l'épreuve orale est de 11,20/20 cette année contre 11,10/20 l'année dernière.

Le nombre de notes au-dessus de 12/20 est en hausse de 1,46 point.

Les notes éliminatoires sont en baisse de 1,16 point.

La dispersion des notes est la suivante : de 1/20 à 19/20.

### **4.3 Appréciation du jury**

Dans l'ensemble, les membres du jury constatent que les candidats préparent bien leur présentation de cinq minutes sur leur expérience professionnelle. Un effort a été fait sur la structuration, ainsi que sur le plan choisi qui est plus axé sur leurs compétences et beaucoup moins sur la chronologie des différents postes occupés. Le délai des cinq minutes est généralement respecté et maîtrisé.

Néanmoins, beaucoup trop de candidats apprennent par cœur leur texte et ne font que le réciter. Sous l'effet du stress, lorsqu'ils ont des oublis, ils sont déstabilisés et ont des difficultés à reprendre le cours de leur exposé.

Les membres du jury ont remarqué que certains candidats n'arrivent pas à répondre aux questions qui leur sont posées sur leur propre parcours. Ce qui interpelle, car ils doivent connaître leur environnement professionnel et l'actualité de celui-ci.

Pour rappel, cette première partie de l'épreuve doit être bien préparée, afin de montrer au jury ses compétences, ses qualités et ses motivations pour accéder au grade de contrôleur.

Les membres du jury soulignent, cette année encore, la méconnaissance des candidats à propos des missions, des grandes réformes et de l'actualité de la DGFIP. Cela témoigne d'un manque d'investissement dans la préparation de l'épreuve orale d'autant plus regrettable que l'information est aisément accessible pour les candidats internes à la DGFIP (rapports d'activité, journal e.FiP, guide de déontologie, actualités générales sur Ulysse...).

Les membres du jury observent également que, si des candidats internes à la DGFIP connaissent les missions qu'ils exercent au quotidien, ils ne vont pas, cependant, au-delà de leur domaine d'activité immédiat. Or, il est indispensable pour les candidats de connaître les différentes missions exercées dans leur poste, mais également les interactions et les liaisons avec les autres services.

S'agissant des mises en situation, les candidats montrent généralement un certain bon sens et une bonne réactivité. Cependant, certaines réponses sont encore trop stéréotypées ou formatées. Face à la situation exposée, quelques candidats prennent seuls la décision ou, au contraire, n'en prennent pas du tout. D'autres ne se positionnent pas en tant que contrôleur ou ne tiennent pas compte de leur hiérarchie. Ce constat dénote un manque de hauteur de vue et de bon sens par rapport à une situation professionnelle concrète.

Par ailleurs, sur les questions où il est demandé au candidat son avis personnel, soit il ne le donne pas, soit il en donne un sans l'argumenter. Cela démontre que les candidats n'ont pas l'habitude d'argumenter leur réflexion, alors qu'il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses, même s'il faut rester mesuré dans ses propos.

Les meilleurs candidats ont acquis les connaissances attendues et font preuve de curiosité sur les métiers de la DGFIP. Ils répondent aux mises en situation avec pragmatisme et discernement. Ils montrent des aptitudes managériales et ont pris conscience du rôle de cadre intermédiaire que peut avoir un contrôleur dans certains services. Ils ont toutes les qualités nécessaires à l'accomplissement des missions dévolues à un contrôleur, bon sens en cas de difficultés, hauteur de vue, dynamisme et professionnalisme. Le jury note que les prestations réalisées par des candidats hors DGFIP font souvent partie des meilleures, ce qui démontre que bien se préparer permet de réussir cette épreuve.

\*\*\*\*\*

En conclusion, les résultats du concours interne de contrôleur au titre de 2024 ont été marqués par une très légère baisse de la moyenne générale des épreuves, malgré une hausse des notes obtenues aux épreuves orales d'admission.

Le niveau moyen des épreuves écrites a diminué par rapport à l'an passé, avec le constat d'une augmentation des notes éliminatoires.

Le niveau reste en effet faible tant sur le fond que sur la forme. Sur ce point, l'attention est tout particulièrement appelée sur la nécessaire préparation à envisager en vue des épreuves écrites afin de développer une bonne connaissance des sujets d'actualité de la DGFIP et maîtriser un niveau correct de langue française.

S'agissant de la première épreuve, les candidats se cantonnent bien souvent à une recopie de passages figurant dans les documents supports sans faire l'effort d'analyse et de synthèse nécessaire.

La faible moyenne de l'épreuve professionnelle met également en évidence un niveau de préparation insuffisant et, comme indiqué ci-dessus, un manque sérieux de connaissances sur l'environnement de la DGFIP, qui dénote un manque de curiosité.

Concernant l'épreuve orale, on a pu assister cette année à une légère augmentation de la moyenne avec une baisse sensible des notes éliminatoires et une légère hausse des notes dans le spectre haut du barème. Ce constat confirme le ressenti des membres du jury qui ont entretenu de très bons, voire d'excellents, candidats mais, dans le même temps, la grande majorité de candidats est considérée comme moyenne.

Plus précisément, concernant l'oral d'admission, on constate que les candidats se sont dans l'ensemble bien appropriés les éléments communiqués lors des formations organisées par les Directions locales en ce qui concerne le déroulement de l'oral (durée de la présentation, de l'épreuve, etc) mais, au-delà de la forme, les candidats doivent préparer cette épreuve différemment afin de mieux faire ressortir leur personnalité, leurs appétences, leurs compétences, démontrer une curiosité certaine et éviter toutes les réponses convenues ou peu étayées.

Il est également fortement conseillé aux candidats de ne pas attendre les résultats d'admissibilité pour préparer l'épreuve orale et notamment pour la présentation du parcours professionnel et l'enrichissement des connaissances relatives à leur environnement professionnel, immédiat et plus global.

Sur le fond, il est absolument indispensable de maîtriser les liaisons entre services et, a minima, celles concernant les services au sein desquels ils exercent. Le candidat doit savoir expliciter et présenter ces liaisons. En effet, certains candidats ne sont pas en mesure d'indiquer le rôle de services avec lesquels ils sont pourtant en relations régulières.

Enfin, il est de nouveau insisté sur le fait qu'il est absolument indispensable que les candidats disposent d'un socle suffisant de connaissances sur l'environnement fonctionnel de la DGFIP et puissent échanger avec le jury sur ces sujets.

Sur la forme, la motivation, l'enthousiasme et la sincérité des échanges alliés à une approche personnelle des sujets constituent les meilleures armes du candidat pour convaincre le jury sur sa capacité à se projeter dans un rôle de cadre B.

La présidente du jury

Signé

Coralie BURNOD

Administratrice de l'État